

SEANCE DU 10 AVRIL 2021

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date la convocation :

↓ 06/04/2021

Date d'affichage – Mairie

↓ 06/04/2021

Date d'affichage :

↓ 06/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publié le : 20/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix avril à onze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne TERROT DONTENWILL, Maire

Présents : Eliane BORDIGONI, Laurent BRÉRO, François CHAMBONNET, Olivier JUGE, Catherine MONDON, Odile RIOUBON, Christiaan VAN ZUUK

Absents excusés : Etienne BOURNAC, Sébastien COUSTIER, Cécile PORCHEREL

Procuration : Etienne BOURNAC à Anne TERROT DONTENWILL, Sébastien COUSTIER à Laurent BRÉRO, Cécile PORCHEREL à Catherine MONDON

Secrétaire de séance : Eliane BORDIGONI

Projets d'installation d'éoliennes industrielles sur le site de Serre de Gruas – Serre l'Église

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'après 10 mois de travail d'analyse objectif et indépendant des conseillers dédiés à l'étude des projets éoliens sur notre commune, nous pouvons aujourd'hui nous prononcer.

Le Conseil Municipal ne statue ni sur les productions EnR ni sur l'éolien en général mais concentre son avis sur les projets d'aérogénérateurs sur la crête de Serre de Gruas et Serre l'Église.

L'équipe municipale a développé sa propre méthodologie pour étudier en toute indépendance les projets engagés sur la crête de Serre de Gruas et Serre l'Église.

Le Conseil Municipal prend en considération que sa décision impacte la commune, les communes limitrophes mais également l'ensemble du territoire puisque la montagne de Gruas est un site remarquable, culminant au-dessus de nos hameaux à 840m d'altitude, visible à plusieurs centaines de kilomètres.

La crête de Gruas et de Serre l'Église, libre de toute urbanisation, de toute pollution visuelle, sonore, offre un panorama remarquable à 360°. C'est un site iconique où il règne une ambiance paisible unique.

La crête de Gruas et de Serre l'Église incarne l'esprit de l'Ardèche. Par son caractère naturel préservé de toute construction moderne, par son point de vue exceptionnel, par la richesse incomparable de sa faune et de sa flore. On y accède par une route étroite ou des chemins bucoliques qui traversent des châtaigneraies centenaires pour rejoindre le hameau de Gruas aux bâtis authentiques de maisons paysannes construites en pierre il y a plusieurs siècles. Ce site illustre exactement ce qui attire les touristes dans notre pays.

Les aérogénérateurs au cours de leur construction (ouverture de voie d'accès poids lourds), leur implantation (socles de 1500 T de béton armé par appareil) et le fonctionnement (risque incendie, entretien d'appareil de 150m de haut, de turbine de 60 T) constituent une industrialisation du site.

Les aérogénérateurs impliquent une artificialisation majeure des sols et du site alors que le SCO1 Centre Ardèche préconise le Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette des

Le modèle économique des sociétés privées des éoliennes manque de viabilité dans le temps. La part d'argent public investi massivement assure sa rentabilité et vient nourrir les dividendes d'actionnaires.

Les sociétés qui portent ces projets n'ont pour seule préoccupation que leur seul intérêt financier. A terme, la gestion de la friche industrielle revient à notre commune ou aux propriétaires des terrains qui n'auront ni l'un ni l'autre les moyens financiers d'y faire face.

Un projet éolien défigurera donc de manière définitive le site irremplaçable des Serres de Gruas et l'Église.

Les projets éoliens concernés viennent complètement à contresens de tout ce que nous avons engagé pour construire notre territoire depuis plusieurs décennies : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Géopark, ZNIEFF, réseau des chemins de randonnées, limitation des sports mécaniques, carte communale limitant l'urbanisation, création de réserve foncière et forestière, développement d'un tourisme respectueux de l'Environnement, maîtrise de la protection de ressources en eau (retenue collinaire de Bavas), rénovation énergétique des bâtiments, réduction de la fracture énergétique, broyage et exploitation des déchets verts sur place, soutien à la transmission des exploitations agricoles.

Nous souhaitons continuer à préserver notre commune des appétits des promoteurs et des financiers pour permettre aux jeunes de rester au pays et d'y vivre bien.

Par ailleurs, la crise sanitaire a clairement documenté que notre identité de commune rurale de montagne, notre authenticité a ramené des jeunes couples, des familles avec de jeunes enfants qui viennent s'y installer. Notre qualité de vie, dans un espace naturel et humain préservé sont des piliers de notre développement, qu'il soit touristique ou démographique.

Ce projet est pour nous symbolique d'un modèle imposé par des industriels. Il nous paraît grand temps que les projets impactant notre commune, notre territoire soient l'émanation d'une volonté locale et que les projets respectent notre cadre de vie et les enjeux de transition écologique au cœur de nos préoccupations. Nous sommes les héritiers et les héritières d'un site naturel d'une beauté exceptionnelle, d'un mode de vie authentique. C'est notre richesse, notre avenir. Les générations futures méritent que nous le leur transmettions intact.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix

S'exprime CONTRE les projets d'installations d'éoliennes industrielles sur le site de Serre de Gruas et de Serre l'Église.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

La Maire,


Anne TERROT DORNENWIL

